

(Édition du soir.)

## PARTIE OFFICIELLE.

Paris, le 31 juillet.

### COMMISSION MUNICIPALE DE PARIS.

Habitans de Paris,

Charles X a cessé de régner sur la France! Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de ses libertés, qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir sondeusement attaqué nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang des Français: grâces à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis.

Quelques instans ont suffi pour anéantir ce Gouvernement corrompu, qui n'avait été qu'une conspiration permanente contre la liberté et la prospérité de la France. La nation seule est debout, parée de ces couleurs nationales qu'elle a conquises au prix de son sang; elle veut un Gouvernement et des lois dignes d'elles.

Quel peuple au monde mérita mieux la liberté! Dans le combat vous avez été des héros; la victoire a fait connaître en vous ces sentimens de modération et d'humanité qui attestent à un si haut degré les progrès de notre civilisation; vainqueurs et livrés à vous-mêmes, sans police et sans magistrats, vos vertus ont tenu lieu de toute organisation; jamais les droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés.

Habitans de Paris, nous sommes fiers d'être vos frères: en acceptant dans ces circonstances un mandat grave et difficile, votre Commission municipale a voulu s'associer à votre dévouement et à vos efforts; ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la patrie.

Leurs sentimens, leurs principes sont les vôtres: au lieu d'un pouvoir imposé par les armes étrangères, vous aurez un Gouvernement qui vous devra son origine: les vertus sont dans toutes les classes; toutes les classes ont les mêmes droits; ces droits sont assurés.

*Vive la France! vive le peuple de Paris! vive la liberté!*

LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU, MAUGUIN,  
DE SCHONEN.

Pour ampliation:

Le secrétaire de la Commission municipale,  
ODILLON-BARROT.  
(Imprimerie du Gouvernement.)

Le général Lafayette et la Commission municipale de Paris arrêtent:

Art. 1<sup>er</sup>. Il est créé une garde nationale mobile;

elle sera composée de vingt régimens, et pourra être employée hors de Paris à la défense de la patrie.

2. Tous les citoyens en état de porter les armes sont invités à s'y faire inscrire: à cet effet, ils se transporteront sur-le-champ à leurs mairies respectives, où des listes seront ouvertes.

3. La garde nationale mobile recevra une solde qui sera ultérieurement fixée pour les officiers et sous-officiers; pour les soldats, elle sera de trente sous par jour. La solde durera jusqu'au licenciement et quinze jours après; le licenciement aura lieu aussitôt que cette force ne sera plus nécessaire.

4. La garde nationale mobile est mise sous les ordres du général Gérard, qui a déjà le commandement des troupes de ligne; il fera tout ce qui est nécessaire pour la formation et l'organisation; il s'adjoindra à cet effet tel nombre d'officiers qui lui paraîtra convenable. Les listes des mairies et le bureau de la garde nationale siégeant à l'Hôtel-de-Ville, sont mis à sa disposition.

Hôtel-de-Ville, ce 31 juillet 1830.

LAFAYETTE.

Les membres de la Commission,  
LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU, MAUGUIN,  
CASIMIR PÉRIER.

Pour ampliation.

L'un des secrétaires de la Commission,  
AYLIES.

(Imprimerie du Gouvernement.)

### Résumé des rapports de ce jour 31 juillet, adressés à M. le général Dubourg.

La victoire est à nous! De tous côtés on arbore le drapeau tricolore! Charles X est parti d'hier au soir; le duc d'Angoulême est sorti de Saint-Cloud à onze heures trente-cinq minutes, ce matin, par Ville-d'Avray, dans une voiture à six chevaux, suivi de huit ou neuf pièces d'artillerie et de leurs caissons. Le traître duc de Raguse galoppait, en courtisan, en tête de sa voiture; ce dernier a donné l'ordre qu'après le départ le château fût fermé. Il était accompagné du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de la garde, des dragons d'élite et des faibles débris des lanciers de la garde.

Les militaires restés ne demandent qu'à se ranger sous les couleurs nationales, leurs chevaux se trouvent chez les habitans, nous allons en prendre possession et ramener nos frères égarés aux cris de *vive la Charte! vive la grande nation!!*

La Commission municipale a dû s'assurer de la conservation des diamans de la Couronne. Le dé-

positaire habituel de cette précieuse propriété publique a déclaré que les diamans ont été retirés par M. de la Bouillierie. Son reçu est déposé à la municipalité. La Cour a évacué Saint-Cloud à la hâte. On espère que les diamans de la Couronne seront réintégrés dans leur dépôt. C'est là une question de probité toute indépendante de la politique, et dont les princes ne peuvent pas s'affranchir que les particuliers. Dailleurs M. de la Bouillierie, signataire du reçu, est personnellement responsable, et toute la rigueur des lois sur les comptables publics lui serait appliquée.

Paris, 6 heures.

(2<sup>e</sup> édition.)

Nous suspendons la presse pour insérer la note suivante, qui nous est adressée par la commission municipale.

Le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume de France, s'est rendu, accompagné des députés, à l'Hôtel-de-Ville, entouré de citoyens et de gardes nationaux pour tout cortège. C'était un spectacle tout nouveau et digne d'admiration de voir une population immense pressée sur les quais depuis le Carrousel jusqu'à la place de Grève qui semblait un vaste amphithéâtre. Point de gendarmes, pas d'état-major, de simples citoyens formant la haie, et cependant l'ordre le plus parfait.

Le général Lafayette, entouré de la Commission municipale et de ces élèves de l'Ecole polytechnique, qui, si jeunes encore, ont acquis une gloire si belle et si pure, s'est avancé au-devant du prince, leur connaissance remontait à l'aurore de notre glorieuse révolution, pour laquelle ils avaient ensemble combattu; ils s'embrassèrent avec cordialité et furent, à l'instant entourés et, presque étouffés des officiers de toutes armes qui encombraient les salles de l'Hôtel-de-Ville. Arrivés dans la grande salle d'armes, un cercle s'est formé, et l'un des députés, M. Viennet, a prononcé une adresse pleine de franchise. Le Prince a répondu avec simplicité, il a rappelé toutes les garanties qui devaient être accordées aux pays, et à cette énumération on voyait la vénérable figure de Lafayette s'épanouir, sa main s'approcher de celle du prince et la serrer avec attendrissement; on ne saurait se faire une idée de l'enthousiasme de la population lorsque le Prince, s'avancant à la fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, a agité ce drapeau tricolore, symbole de notre gloire et de notre liberté. Aussi à la sortie du Prince, l'explosion de la joie de la population a été générale. Nous reproduirons demain et le texte des discours, qui doivent retentir dans toute la France, et les détails touchans qui ont caractérisé cette scène nationale. Elle ouvre bien la nouvelle ère de bonheur, de liberté, qui va commencer pour notre France.